



Premier degré : concertation improvisée sur un sujet lourd

Comme nous n'avons cessé de l'exprimer, nous exigeons la levée des sanctions prises à l'encontre des directeurs d'école et, pour les prélèvements qui seraient déjà effectués, le remboursement.

L'UNSEN CGT est favorable à une large réflexion sur l'organisation des écoles et la fonction de directeur d'école. Cependant, nous regrettons la méthode utilisée par le ministère pour cette concertation visiblement « improvisée ».

Ce 18 janvier le ministère proposait de réfléchir sur le « statut fonctionnel du directeur », rien sur une amélioration du décret de 89 concernant les directeurs d'école.

Cependant, aucun document n'a été transmis aux organisations. Nous ne pouvons en effet nous satisfaire de la présentation orale évasive faite par la DPE sur le sujet d'un statut d'emploi aux conséquences lourdes pour l'organisation des écoles et de leurs personnels.

Nous contestons la méthode utilisée depuis le départ pour cette concertation. Nous attendons du ministère des documents écrits préparatoires ainsi qu'un calendrier et une méthode de travail.

Notre priorité reste l'amélioration du fonctionnement de l'école qui passe notamment par une clarification et une reconnaissance des missions du directeur d'école.

A ce stade, seul un front intersyndical uni de toutes les organisations syndicales obligera le ministère à renoncer à des projets qu'il prévoit de faire passer dès avril et de le contraindre à la mise en place d'un débat entre les représentants de l'état, les collectivités territoriales, les personnels et les usagers sur l'organisation des écoles.

Paris le 18 janvier 2007